MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

MASTERES SPECIALISES

ANNE UNIVERSITAIRE 2025-2026

REGLES DU MASTERE SPECIALISE MANAGER EN SANTE

Semestres 1 & 2	
Note éliminatoire	Note strictement inférieure à 8 (dans la mesure où elle annule la compensation)
Possibilité de repasser un module validé	Non
Compensation entre UEs	Si l'étudiant obtient une ou plusieurs notes d'UE comprises entre 8 et 10, mais sans note inférieure à 8, les UE sont compensées s'il obtient la moyenne au semestre
	Si l'étudiant obtient une note d'UE inférieure à 8, la compensation au semestre est annulée. L'étudiant doit alors repasser en seconde session (si elles sont prévues) toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne au semestre, il doit repasser toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	En cas de session 2, l'étudiant conserve la meilleure des 2 notes entre les 2 sessions.
	Les règles de compensation s'appliquent également à l'issue de la 2de session
Compensation entre les semestres	Pas de compensation entre les moyennes des semestres
UE au choix/UE optionnelles	Les UE au choix constituent une liste d'UE parmi lesquelles l'étudiant doit sélectionner celle(s) qu'il suivra : selon le programme de formation, un nombre minimal d'UE au choix doivent être obligatoirement suivies par l'étudiant.
	Les UE optionnelles sont facultatives : elles ne sont pas nécessaires à l'obtention du master 2 ; leur validation permet d'acquérir des ECTS surnuméraires
ECTS et coefficients	La moyenne générale est proportionnelle aux coefficients des ECTS
Assiduité	L'assiduité en cours est obligatoire. Les absences doivent être justifiées.
	L'absence injustifiée d'un étudiant à toutes les épreuves de session initiale n'autorise pas à composer en session de rattrapage.

Nom de la formation : **Mastère spécialisé Manager en santé**

Responsable formation : Gaëlle CHESNAIS

N° Bloc	Nom BLOC	Semestre	ECTS	MCC 1ère Session	MCC 2ème Session	Evaluation
BLOC 1	Environnement en santé	S1 / S2	9	Contrôle continu	Epreuve individuelle	Validation si N>=10/20 Compensation si N>=8/20
BLOC 2	Pilotage et management stratégique	S1 / S2	9	Contrôle continu	Epreuve individuelle	Validation si N>=10/20 Compensation si N>=8/20
BLOC 3	Gestion budgétaire et financière	S1 / S2	9	Contrôle continu	Epreuve individuelle	Validation si N>=10/20 Compensation si N>=8/20
BLOC 4	Management et gestion des ressources humaines	S1 / S2	9	Contrôle continu	Epreuve individuelle	Validation si N>=10/20 Compensation si N>=8/20
BLOC 5	Organisation de la production de soins et de services	S1 / S2	9	Contrôle continu	Epreuve individuelle	Validation si N>=10/20 Compensation si N>=8/20
	Stage et thèse professionnelle	S1 / S2	30	Epreuve individuelle écrite + épreuve individuelle orale	Epreuve individuelle	Validation si N>=10/20 Compensation si N>=8/20